

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 262/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue Saint Crépin– Sté SBTP

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 11 novembre 2023 – de M. MONCHY Benoit - de la Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de réparation d'infrastructure télécoms existante, rue Saint Crépin.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée, rue Saint Crépin, pour des travaux de réparation d'infrastructure télécoms existante, à partir du 27/11/2023 pour une durée d'intervention de 90 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE, chargée des travaux, mettra en place la déviation et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur MONCHY Benoit - Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE, chargée des travaux – email : sbtp.fibre@gmail.com

Fait à HERZEELE, le 20 novembre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 20 novembre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

